

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI DES GREVES ET DES LOCKOUTS—*Suite.*

Hon. Lemieux—N'entend pas pousser adoption du bill à la vapeur—3431; parce que M. Hall a changé d'idée ce n'est pas raison pour supprimer bill—3431; acceptera amendements si nécessaire—3431; rappelle son discours de présentation du bill—3432; différences et analogies avec bill Mulock, 1903—3432; bill 1903 contient principe d'enquête obligatoire facultative pour ministre—3432; M. Sproule et le système de la Nouvelle-Zélande—3433; bill justifié par grève des téléphones de Toronto—3433; Ely et l'"Evolution de la Société industrielle"—3433; intérêt du public—3434; le bill n'enlève aux ouvriers de chemin de fer aucun des moyens qu'ils possèdent actuellement d'amener les compagnies par la persuasion à adopter leurs vues—3434; au moment psychologique l'Etat doit avoir le droit d'intervenir—3435; et de faire savoir qui a tort ou raison—3435; inutile de faire enquête Borden, on sait les raisons de l'opposition de M. Harvey Hall—3435; aussi bien retirer le bill si les employés de chemins de fer ne doivent pas y être astreints—3435; prêt à entendre débat sur durée du délai d'enquête—3435; s'il est trop long, on peut l'abroger—3435; regrette écarts de langage dans cette discussion—3436.

M. Armstrong—Regrette attaques contre M. Hall—3436; veut lire affidavit Hall contredisant assertions du ministre—3436.

M. A. Campbell—Comme président du comité—3436; il n'est pas permis de lire affidavit d'une personne étrangère à la Chambre pour contredire assertion d'un membre de la Chambre—3436; article du règlement—3437.

Hon. Foster—M. Armstrong a parfaitement le droit de contester l'assertion du ministre—3437; et de dire qu'il tient de la personne citée que l'entente invoquée n'a pas eu lieu—3438.

M. Lancaster—Aucune bonne raison pour rejeter proposition Lennox de remise de considération du bill—3438; bill doit contenir dispositions inavouables sans quoi ministre n'insisterait pas sur adoption—3438; les députés de la droite eux-mêmes cherchent à retarder l'adoption du bill—3438; ont tous des amendements à soumettre—3438; M. M. Johnson, R. Smith, Galliher—3439; approuve profession de foi du ministre, mais considère que bill ne concorde pas avec profession de foi—3440; l'article 58—3441; persiflage de M. Hall—3442.

Hon. Lemieux—A dit que les unions des employés de chemins de fer étaient conservatrices—3442; c'est l'expression dont s'est servi M. Hall, lui-même—3442; n'a pas employé ce terme dans le sens politique—3444.

M. Lancaster—N'aime pas entendre dire que ce bill est conservateur—3444; loi d'arbitrage pour les différends de chemins de fer devrait être remise à l'étude en même temps que celle-ci—3444; conflit avec juridiction provinciale—3444; portée du projet, terme "patron"—3444; comité de-

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI DES GREVES ET DES LOCKOUTS—*Suite.*

M. Lancaster—*Suite.*

vrait étudier lois des provinces et points de contact—3445; lois d'Ontario—3445; article 69—3446; le ministre admet la valeur de l'appel à l'opinion publique une fois sa loi passée—3446; mais il n'en fait pas grand cas pour passer sa loi—3446.

M. Barker—On a laissé les intéressés ignorer que leurs intérêts étaient en jeu—3447; le bill présenté maintenant n'est pas celui qui a été proposé et approuvé—3448; ne veut pas rejet du bill, mais veut l'étudier—3448; motion de rejet du bill présentée par erreur et modifiée—3448; veut discussion complète—3448.

Sir W. Laurier—Nouveau changement de l'opposition—3449; le renvoi définitif de la mesure a été demandé par erreur—3449; on demande simplement renvoi à date ultérieure—3449; proposition plus acceptable—3449; bill n'intéresse pas seulement les ouvriers de chemin de fer—3450; parce que ceux-ci n'en veulent pas, ce n'est pas une raison pour priver les autres des avantages qu'ils peuvent en retirer—3450; le ministre ne veut pas hâter l'adoption du bill—3450; au contraire, désire que la Chambre préfine tout le temps nécessaire pour l'étudier—3450; ouvriers atteints par le bill d'après définition—3450; application du bill aux ouvriers de chemin de fer pourra être discutée en comité—3451; le seul moyen d'avancer le bill est de l'envoyer au comité—3452.

M. Monk—A proposé motion parce qu'il croyait qu'on voulait prendre les ouvriers par surprise—3452; principe même du bill défectueux—3452; aucun amendement n'y peut remédier—3452; tend à empêcher ouvriers de travailler et patron de faire travailler à leur gré—3452; si motion rejetée cherchera à faire de son mieux dans le temps qui lui sera laissé pour connaître opinion de ses commettants—3452.

Hon. Lemieux—Pas de surprise—3453; principe du bill posé dans rapport de M. MacKenzie King sur grève de Lethbridge paru à "Gazette du Travail" de décembre—3453; distribué partout—3454; pas un principe nouveau ni extraordinaire—3453; figure au rapport de la grève d'Anthracite—3454; figure au message du président Roosevelt au Congrès—3454; les ouvriers du comté de Jacques-Cartier lisent les journaux—3454; les journaux ont publié et approuvé la loi—3454; le congrès ouvrier à Victoria, C.-A., a passé une résolution demandant une loi dans ce sens—3455; M. Verville représente bien les ouvriers et approuve le bill—3455; seul M. Hall est mécontent—3455; bill peut parfaitement être soumis au comité général—3455; prêt à montrer tout le bon vouloir nécessaire pour amendements raisonnables—3456; Lord Watson et l'empiètement sur les lois provinciales—3456; demande à la gauche d'aider à donner forme voulue à la loi—3457; articles contentieux pourront être réservés—3457.

M. Cockshutt—Veut remettre à plus tard l'examen de la question—3457; dangereux